

Lucerne, en mars 2012

**A l'aimable clientèle de nos  
entreprises membres**

Mesdames et Messieurs

**La majoration liée au renchérissement du zinc  
et de la matière première sera de 10,7 %  
pour les commandes entrées dès le 01.04.2012.**

Ce pourcentage restera valable pour probablement 6 mois.

Tout en vous remerciant de votre compréhension et de la  
bonne collaboration, nous vous prions de croire,  
Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

UNION SUISSE DES USINES  
DE ZINGAGE USUZ